

<https://divergences.be/spip.php?article420>



Education et formation

- Archives - Archives Générales 2006 - 2022 - 2007 - N° 7 Mai/ May2007 - International - France - Elections - Un vrai programme socialiste, républicain et libertaire -

Date de mise en ligne : lundi 14 mai 2007

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne - Tous droits réservés

Le but est d'en finir avec une pseudo égalité des chances et de traitement, qui, en réalité, conduit à l'aggravation des inégalités sociales. L'éducation nationale est sans doute l'institution où l'égalité théorique de traitement conduit au plus grand renforcement des inégalités pratiques. Ainsi, les statistiques prétendent qu'il y aurait en gros 15 élèves par professeur ! C'est de la moyenne : nombres de profs ont 5 classes de 35 élèves, voire plus, alors qu'il y a des profs de spécialités qui n'en ont que 10 avec seulement 2 classes. C'est le ridicule système des options rares, qui, en outre, permettent aux classes aisées et informées de fourguer leurs rejetons dans de bons établissements bien ségrégués.

Il faut aussi en revenir aux missions de l'éducation nationale : former des citoyens éclairés, maîtrisant les méthodes de travail et les contenus permettant leur autonomie et le développement de leur potentiel, orienter vers les filières les plus adaptées aux aptitudes et aux motivations des élèves, ce qui passe, eh oui, par une évaluation et même une sélection. Dans cet esprit, les écoles situées dans les villes ou quartiers défavorisés seront particulièrement privilégiées (budget, corps enseignant, moyens modernes de formation ; songeons qu'en réalité aujourd'hui les fameuses ZEP sont moins bien traitées que les lycées bourgeois tout simplement parce que l'on y met de jeunes enseignants bien moins payés que les anciens et bien moins expérimentés). Dans cet esprit, l'EN restaurera des moyens publics ouverts à tous : salle d'études, pédaothèques, internats, livres et fournitures scolaires, EAO, cantines gratuites, le tout avec une bonne répartition sur le territoire. J'insiste sur les internats qui aujourd'hui ne concernent plus ou presque que les classes préparatoires aux grandes écoles. Par ailleurs, le patronat n'aura pas à intervenir dans la formation des citoyens. Il récupèrera de futurs salariés bien formés et donc adaptables et formables aux spécialités des entreprises, lesquelles n'ont qu'à se doter de structures internes de formation et de recyclage ou de moyens mutualisés pour les PME et PMI. Ce serait une des missions de la future organisation patronale unifiée.

L'éducation nationale a des finalités fondamentales : permettre à chacun d'aller jusqu'au maximum de ses capacités, ce qui implique une fonction de sélection et d'orientation compensée ensuite par des passerelles de réorientation, et faire acquérir une culture de base commune par tous les futurs citoyens. Que cette culture ne soit pas employable n'est pas son problème. C'est celui des entreprises. Du reste, EDF, avant sa transformation en firme de logique privée, en était l'exemple parfait dans ses écoles de professionnalisation (par exemple la célèbre école de Gurcy le Châtel qui a en outre produit tant de rugbymen du plus haut niveau) associées à l'éducation nationale : à l'éducation nationale les contenus généraux, à EDF la préparation à la profession. Oui, l'école a aussi pour mission de sélectionner en fonction du mérite et des potentiels prouvés. Ce qui compte ce sont les critères de sélection et la qualité (statutaire et es compétences) des sélectionneurs et des processus d'évaluation et d'orientation.

Les inégalités sociales forment système et se renforcent dans un monde conçu comme purement libéral et commercial. Il s'agit donc d'éviter que les inégalités externes soient accentuées par le système formatif. On peut évidemment y parer à condition de ne pas se situer dans un marché de la formation, sélectif et instrumental à visée « d'employabilité » et de négligence de ce que la finalité première n'est pas de trier mais de faire en sorte que chaque élève maîtrise les connaissances nécessaires à la citoyenneté et au développement personnel jusqu'au maximum de son potentiel.

– les parents touchent pour chacun de leurs enfants, en fonction de l'âge et du degré d'étude, une subvention d'éducation. Avec elle, ils payent les frais d'études (cantine et hébergement compris) dans les écoles ou les universités qu'ils choisissent, y compris confessionnelles ou privées (lesquelles n'ont alors plus de budget d'Etat ou de collectivité locale). Ainsi les écoles cotées seront recherchées et les mauvaises fuies, y compris par les parents des élèves pauvres. Cette subvention sera réservée à l'enfant (mise sur un compte spécial, contrôlé) et en aucun utilisable par les parents pour d'autres choses que l'éducation. Cette subvention pour les étudiants revêt la forme d'un salaire étudiant qui assure ainsi son indépendance vis-à-vis de ses parents, riches ou pauvres. Rappelons que la ½ part d'impôt est supprimée, vu qu'elle ne profite qu'aux ménages payant l'IRPP (soit la ½ !). Des pensionnats gratuits (partiellement indemnisés par l'allocation familiale) seront recréés, notamment pour les enfants vivant dans

de mauvaises conditions sociales, et convenablement répartis sur le territoire

– le service public de l'éducation est mis sous le contrôle décentralisé des forces sociales de la société civile (syndicats, associations, mairies), en association avec le corps enseignant et l'administration, donc avec un véritable conseil d'administration multipartite. L'évaluation des professeurs est enfin assurée de façon sérieuse, tenant compte, par exemple des résultats aux examens sur la longue période.

– Il existe partout des pensionnats gratuits d'excellence (au moins 3 par départements) qui accueillent des élèves de différentes origines en dehors de tout carte scolaire ; les « études » de 5 à 7, si j'ose dire, en grandes salles communes, sont restaurées partout. Ce qui suppose des surveillants et des répétiteurs. Les dérogations à la carte scolaire sont supprimées. Le financement public des écoles privées est supprimé.

– La recherche publique retrouve ses bases universitaires en dégageant les chercheurs des tâches administratives et en limitant leurs fonctions d'enseignement ; les enseignants-chercheurs sont valorisés par des rémunérations complémentaires et un statut spécial ; les fonctions de recherche des universités sont associées et mutualisées de façon que les universités françaises atteignent une taille suffisante pour peser de tout leur poids dans la recherche internationale. Les organismes spécialisés de recherche sont priés de passer des contrats de recherche avec les universités. Les chercheurs sont à la fois stabilisés par un statut et évalués pour leur promotion. Les chercheurs d'organismes publics (INRA, Inserm, CNRS, etc.) sont tenus à des tâches d'enseignement. L'université regroupe des enseignants de base spécialisés par discipline (les agrégés, les assistants, les maîtres de conférence, etc.) et des chercheurs chargés des fonctions transdisciplinaires et des recherches. Les subventions à la recherche privée sont conditionnées par une participation des firmes à la recherche fondamentale ; les chercheurs en science fondamentale des universités et du secteur public de recherche sont rémunérés en plus par leur participation à des recherches appliquées dans les firmes.

– les 36 000 options, si j'ose dire, sont supprimées. Il n'y en a que deux : le général et le professionnel, les spécialisations seront opérées dans les facultés. Un tronc commun entre professionnel et général demeure (collège unique), avant orientation soit vers les formations professionnelles, soit vers les générales, soit vers l'apprentissage. Ce tronc commun donne les disciplines de base : la langue (avec maîtrise de l'écrit) et la littérature, les math-sciences (physique, chimie, sciences naturelles, biologie), l'histoire-géo-économie, le droit (eh oui, je rajoute le droit), la philosophie et les sciences politiques, une langue étrangère à savoir l'anglais ou l'espagnol. A quoi s'ajoute des travaux collectifs et des TP dirigés. A l'issue du collège unique, l'orientation vers le professionnel ou le général est effectuée par un collège d'évaluateurs indépendants de l'établissement de formation qui se contentera de fournir le dossier de l'élève. Le dernier cycle du secondaire général jusqu'au bac fait maîtriser les disciplines de base. Le sport, les activités culturelles et artistiques, qui encombrant le temps scolaire, sont sortis (avec leurs professeurs à employer par les collectivités locales) des écoles et mis sous la responsabilité des municipalités et effectués le mercredi ou le dimanche, jours de repos des enseignants. De multiples passerelles entre filières seront aménagées.

– Les professeurs ne peuvent exercer que s'ils sont examinés ; testés et certifiés par l'Etat (y compris en promotion sociale) mais ils sont choisis par les chefs d'établissement avec l'aide d'un collège d'enseignants, de participants de la société civile, de parents d'élèves et d'élèves majeurs. Des rémunérations variables sont ajoutées et fixées par ce collège, en plus d'une base minimale fixe et nationale, en fonction des compétences, des mérites, des charges de travail et des contributions aux activités collectives ou d'aides aux élèves (actuellement un prof de Russe avec 10 élèves est payé comme un prof de philo avec 5 classes de 35 élèves, un prof de gym est censé corriger des copies ! les fainéants ne sont jamais sanctionnés, les malades jamais retirés, les syndiqués sont prioritaires dans les avancements quels que soient leurs résultats, etc.) L'Etat organise les examens, les concours et la certification des diplômes et la validation des acquis professionnels

– Les cours magistraux sont supprimés. Ils sont remplacés par des travaux de résolution de problèmes en groupe

avec appréciation des contributions individuelles des élèves à cette résolution. Dès lors, les formations deviennent transdisciplinaires et les professeurs partiellement polyvalents, bien que spécialisés dans une discipline. Par exemple, rien ne saurait empêcher qu'un prof de math ait des lumières suffisantes en physique et en chimie pour travailler à des exercices dans ces disciplines au niveau de la formalisation mathématique des expériences. Il en est de même dans la conjonction de l'économie, de la géographie, de l'histoire et du droit, de la philo et des sciences politiques et sociales. Le but est de faire acquérir des méthodes de travail bien plus que des contenus formatés. Ce qui veut dire que désormais les séances de formation sont organisées par des collectifs de professeurs travaillant à l'utilisation performante de contenus acquis antérieurement et dont l'acquisition est demandée par lesdits collectifs avant mise en œuvre dans les résolutions de problèmes. A cette occasion, la maîtrise des contenus ou les assimilations supplémentaires nécessaires ont apportés par le collectif de professeurs. Les contenus sont mis à disposition des élèves dans des médiathèques (financées par les régions pour les lycées et les universités, les syndicats de commune pour les collèges), comportant tous les moyens modernes : livres, EAO, DVD, CD, Internet de communication de l'information. Ces moyens sont à disposition de tous les élèves devant acquérir lesdits contenus. Leur première assimilation est facilitée par la présence de répétiteurs, animateurs, formateurs eux totalement polyvalents dans un registre de disciplines conjointes. Les agrégés sont réservés à l'Université au lieu de ne faire que 15 heures par semaine dans un lycée.

– Les établissements sont soumis à des normes nationales : taux d'encadrement en surveillants, mise en place de salles d'étude où de 17h à 19 h tous les enfants font leur devoir et révisent leurs leçons en un même lieu indépendant des moyens des parents ; normes de mixité minimale, niveau de formation des enseignants, contrôle financier, degré d'association des utilisateurs, nombre de places d en pension.

– Les mécénats d'entreprise, les fondations, les opérations de communication ou la publicité sont interdites dans toutes les écoles, privées ou publiques.

– Les universités sont regroupées et deviennent des lieux d'enseignement et de recherche avec statut pour les doctorants et les chercheurs et obligation d'enseignement ; les salaires dans la recherche publique sont plus qu'améliorés (un doctorant aujourd'hui et à condition d'être dans les petits papiers d'un responsable touche environ 1200 euros !). Les grandes écoles, « ces séminaires de l'aristocratie » comme l'a vu Proudhon sont intégrées aux universités, donc supprimées en tant que territoires à part.

– Un service civil obligatoire de 6 mois est instauré : buts : socialiser, assurer la mixité sociale, aider au développement à l'étranger (les qualifiés), acquérir une formation (les moins qualifiés).